

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :

- Stéphane VALAT

Destinataires :

- Direction Générale des Services

Copies :

- Linda Lawrance
- Jean-Paul Jourdan

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16/01/2014

➔ **La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 16/01/2014.**

2/ UTILISATION DU RELIQUAT FSDIE – ANNEE 2013

Le montant du reliquat FSDIE à répartir au titre de l'année 2013 est de 33 249€. Une part de 6700€ est attribuée pour une participation supplémentaire à l'aide sociale d'urgence et au projet d'épicerie solidaire.

Il est proposé d'utiliser les 26 549€ restants pour :

- l'achat de matériel :
 - des tentes pour les journées de rentrée,
 - un complément aux tables et bancs extérieurs déjà installés,
 - de fours à micro-ondes mis à disposition de tous dans les locaux d'associations étudiantes,
 - d'appareils photographiques et caméras.

Le prêt de ce matériel s'appuiera sur le même type de convention que celle mise en place pour les prêts d'ordinateurs de la DSI.

- équiper :
 - la MDE de prises supplémentaires,
 - de patères pour suspendre les manteaux aux portes dans les toilettes.
- l'achat de matériel pour la réalisation d'un projet de décoration « street art » de la galerie couverte entre les bâtiments A et G.

➔ **La CFVU adopte l'attribution du reliquat FSDIE et valide la procédure de prêt de matériel.**

3/ CONVENTION SESSION SYNCHRONES BASQUE NIVEAU B1 AVEC L'UPPA

La convention a pour objet de définir les modalités d'intégration des étudiants de l'UPPA aux sessions de certification CLUB-Montaigne en langue basque organisées par l'Université Bordeaux Montaigne.

Les conditions tarifaires sont identiques à celles proposées aux étudiants bordelais, à savoir pour 2013/2014, 15€ pour le passage de la certification des étudiants boursiers et 18€ pour les non boursiers.

Les examens de certification se dérouleront dans les locaux de l'UPPA et les étudiants de l'UPPA seront soumis au même examen et composeront sur les mêmes sujets que les étudiants de l'UBM.

NB : il est envisagé de développer des partenariats identiques sur d'autres langues.

Dans l'annexe 1 à la convention qui décrit les modalités d'examen de cette certification, une précision sera apportée sur l'épreuve de compréhension orale quant au type de questions. Celle-ci est vraisemblablement de type QCM.

➔ **La CFVU adopte la convention session synchrone basque niveau B1 avec l'UPPA.**

4/ MODIFICATION A MI QUINQUENAT DE LA MAQUETTE LICENCE ITALIEN "BABEL"

La CFVU avait adopté le 12 décembre 2013 le projet de mise en place de la licence Italien « Babel » à la rentrée 2014 pour la L1.

La modification de la maquette de licence d'italien dite "Babel" à mi quinquennat a été validée par le conseil d'UFR langues et civilisations le 27/01/2014.

La présentation de cette licence nouvelle formule a été assurée lors des JFE sous réserve de la validation de la maquette par les conseils.

Il est proposé de modifier le libellé de l'UE 5 "Langue D : renforcement ou découverte" de chaque semestre et de le remplacer par "Renforcement ou découverte".

L'étudiant aura le choix entre le renforcement d'une des langues italien, anglais, espagnol/portugais ou la découverte d'une autre UE disciplinaire qui peut être une 4ème langue.

Le coût de cette licence est de 961HTD (1218HTD à l'ouverture en 2011) pour un volume horaire étudiant de 1598h00 dont 140h00 de stages.

➔ **La CFVU adopte la modification de la maquette Licence Babel.**

5/ VALIDATION DE LA MAQUETTE DAEU ET DES TARIFS DAEU ET PARE

Il est indiqué à la commission que c'est la 1^{ère} fois que cette maquette fait l'objet d'une présentation devant la commission.

Celle-ci comprend des matières obligatoires : français, anglais ou espagnol ainsi que des matières optionnelles : histoire, géographie, philosophie, mathématiques, italien, arabe, espagnol, anglais.

Mme Lawrance regrette la faible participation d'enseignants titulaires de l'UBM dans l'enseignement de cette maquette et encourage une contribution plus importante des enseignants principalement en histoire et en français.

La modification des tarifs est présentée pour avis à la CFVU avant le vote par le conseil d'administration.

A signaler : le tableau fait référence à des frais d'inscription non inclus, il convient de parler de droits d'inscriptions.

Le tableau présente les tarifs proposés selon le statut (stagiaire bénéficiant d'un financement public ou privé, en auto-financement...) et par catégorie de diplôme ou procédure.

La plupart des tarifs proposés pour 2014-2015 sont identiques à ceux en vigueur et d'autres sont en augmentation principalement en licence et master professionnels.

L'augmentation de ces tarifs **de licence professionnelle** est justifiée par le fait qu'en 2012 ils s'élevaient à 5 500€ et qu'ils ont été abaissés à 2 500€ en 2013. Cela a créé la confusion dans l'esprit des partenaires financeurs qui ont pensé que ces formations bénéficiaient d'un co-financement au regard des tarifs des formations habituellement pris en charge par ces mêmes organismes (OPCA).

Toutefois, l'établissement doit s'engager à construire un dispositif d'accompagnement au travail universitaire adapté au public en reprise d'études qui est aujourd'hui largement insuffisant.

Pour ce qui est de la procédure VAE, l'augmentation des tarifs s'explique d'une part par un alignement sur ceux pratiqués à l'UPPA et d'autre part par le renforcement des dispositifs d'accompagnement proposés.

La commission insiste sur la nécessaire identification et communication auprès de ces publics adultes en reprise d'études au moment de l'inscription afin de leur assurer un traitement équitable.

Plusieurs membres de la commission s'inquiètent des tarifs demandés aux stagiaires en auto financement et jugent que la redevance minimale demandée (lorsque le quotient familial est inférieur à 17 500€) constitue un frein à la formation universitaire.

Enfin, la commission demande que l'on se penche sur le cas des étudiants qui partent comme lecteur à l'étranger et qui pourraient être concernés par le dispositif en raison de l'interruption d'études ou de la limite d'âge de 28 ans ainsi que sur l'absence de tarifs de formation continue pour le doctorat.

➔ **La CFVU donne un avis favorable à la maquette du DAEU et aux tarifs DAEU et PARE avec toutefois un questionnement sur la situation des lecteurs, d'un tarif pour le doctorat et la redevance minimale.**

6/ MODELE D'ATTESTATION DE COMPLÉTION POUR LES ETUDIANTS AYANT SUIVI LES COURS D'UN MOOC

La référence à la notion de "succès" est retirée de la présentation, seule la référence au suivi de la formation est conservé; l'item objectifs et compétences est également retiré de l'attestation.

➔ **La CFVU adopte le modèle d'attestation de complétion pour les étudiants ayant suivi les cours d'un MOOC.**

7/ DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES

Deux demandes de subventions ont été validées et transmises par l'UFR STC.

- Une demande de l'association Doc'Géo pour soutenir son projet de journée (12^{ème} journée) sur le thème «L'homme pressé : impacts et paradoxes socio-spatiaux» pour un montant de 200€.
- Une demande de l'association Dealers de science ayant pour objet la traduction en langue des signes de 3 conférences organisées par l'association. Montant demandé de la subvention : 340€

➔ **La CFVU adopte les demandes de subventions des associations étudiantes.**